

Catégorie A

**Inspecteurs des Finances Publiques
CAPN n°4 du 7 novembre 2013**

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Tout d'abord, la CGT Force Ouvrière tient à rappeler qu'elle continuera à défendre librement ses positions et revendications, que cela plaise ou non. La liberté de comportement et de revendiquer n'est pas négociable.

Pour la CGT Force Ouvrière, le budget 2014 est un budget d'austérité qui ne dit pas son nom. Une chose est sûre, le gouvernement ne perd pas de vue l'objectif de réduction du déficit public fixé par le traité européen sur la stabilité et la gouvernance.

Selon ses propres termes, le gouvernement entend réaliser « un effort sans précédent de 15 milliards d'euros ». Six milliards porteront sur ce que Bercy appelle « la sphère sociale », dont les retraites et l'assurance-maladie. Neuf milliards d'économie proviendront des dépenses de l'État, de ses agences et des collectivités locales. Pour arriver à un tel résultat, le gouvernement a décidé d'infliger aux fonctionnaires une potion particulièrement amère.

Le point d'indice sera gelé pour la quatrième année consécutive.

Les crédits destinés aux mesures catégorielles passeront à 270 millions, alors qu'ils étaient, en moyenne, de 550 millions entre 2008 et 2012.

Dès lors, nous sommes inquiets sur la volumétrie des plans de qualification pour 2014, à la DGFIP.

Êtes-vous en mesure de nous fournir des informations à ce sujet ?

Enfin, les effectifs vont connaître une nouvelle saignée !

Tous ministères confondus, ce sont 13 000 postes qui seront supprimés en 2014, dont 1 988 à la DGFIP.

Les effectifs auront donc été réduits de 9 116 emplois entre 2011 et 2014.

C'est notamment pour cette raison que FO n'a pas signé le protocole d'accord concernant les risques psychosociaux.

Les instances de la FGF-FO ont analysé et débattu de ce protocole d'accord.

Malgré tout, FO reconnaît les évolutions apportées dont une grande partie découle de la prise en compte des amendements de notre organisation.

Pour autant, comme nous l'avons maintes fois exprimé, ce protocole d'accord se contente de traiter les conséquences des risques psychosociaux mais en aucun cas les causes. En réduisant les effectifs, le gouvernement va les intensifier.

Pour Force Ouvrière c'est inacceptable et intellectuellement mal honnête.

Pour FO, la priorité est donc bien d'améliorer les conditions de travail, d'arrêter les suppressions de postes, de stabiliser les services et les missions et d'offrir un déroulement de carrière valorisant aux agents.

FO considère qu'il n'est pas de son rôle, dans ce contexte d'austérité, de trouver des palliatifs à une situation imposée par le gouvernement.

À la DGFIP, la Modernisation de l'Action Publique se décline tout particulièrement sous les vocables, de « démarche stratégique », dont nous demandons l'abandon et, d'administration numérique, de dématérialisation des documents, et de mesures de simplifications.

À l'évidence, la généralisation de « l'e- administration » aboutirait à la réduction extrême des implantations et notamment des trésoreries.

En lieu et place, nous assisterions au développement d'usines à gaz où les contribuables auraient droit à un service minimum et devraient s'en remettre à internet.

A contrario, il est incontestable que le nombre de contribuables et d'appels téléphoniques reçus dans les services d'accueil, les SIP, les SIE et les trésoreries a fortement augmenté, ce qui démontre la nécessité de maintenir toutes les structures avec les emplois nécessaires au bon accomplissement de toutes les missions.

En clair, nous risquons d'assister au retrait total des services des Finances Publiques, et de voir ainsi de vastes zones rurales jugées non prioritaires se désertifier !

L'éloignement des citoyens vis-à-vis de l'administration des Finances Publiques aura comme effet de distendre les liens et aboutira à une modification profonde de leur comportement face à l'impôt et aux redevances communales.

La disparition des services publics de l'État, leur transfert à des potentats régionaux ou leur externalisation pure et simple vers des modes de gestion privée remettraient en cause le principe républicain d'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, les fermetures des trésoreries s'accroissent, les services sont exsangues en raison des suppressions d'emploi, la Direction Générale multiplie les canaux de communication et « la E-administration, les réformes se succèdent.

Dès lors, la charge de travail ne cesse de s'accroître, les files d'attentes augmentent dans les centres des finances publiques vidés de leurs agents.

Une nouvelle fois, **F.O.-DGFIP** s'insurge contre ces suppressions dogmatiques injustifiées et injustifiables.

En ce qui concerne la dématérialisation des documents relatifs aux CAPN, la réunion technique du 22 octobre n'a pas, à notre sens, été entérinée. **F.O.-DGFIP** et d'autres organisations avaient demandé la tenue d'un Comité Technique de Réseau pour en redébattre.

Le CTR sur le dialogue social convoqué ce jour, qui aurait dû être présidé par le Directeur Général, aurait dû en débattre.

Or, une fois de plus la DGFIP a décidé unilatéralement de procéder à une dématérialisation **totale** dès les prochaines CAPN, y compris celle inscrite à l'ordre du jour.

La DGFIP reporte ainsi une partie de la charge de travail et des coûts sur les organisations syndicales Nationales.

Sur l'évolution des règles de gestion pour 2014, la DGFIP met en place « la cible », pourtant de nombreuses zones d'ombre demeurent...

Prenons l'exemple des inspecteurs qui ne pourront toujours pas lier leur demande aux agents C et B de la filière gestion publique.

F.O.-DGFIP sera attentif à la mise en place de ces règles communes.

F.O.-DGFIP revendique de vraies règles de mutations uniques pour tous avec notamment la mise en place de rapprochements internes pour les deux filières.

Au sujet de cette CAP, **F.O.-DGFIP** réitère ses revendications à savoir :

- l'existence de 2 réels mouvements par an
- et un délai de séjour démarrant le jour de la titularisation des inspecteurs stagiaires soit le 1^{er} septembre.

Le projet présenté par l'Administration ne comporte que 183 mutations sur 2 073 demandes, examinées en seulement 2 demi-journées, sans compter les dossiers des candidats pour les postes hors métropole. Que dire du temps de consultation qui n'est que de 3 jours !

Est-ce une volonté de porter atteinte au paritarisme en ne donnant pas aux élus les moyens de préparer les dossiers ni même d'avoir un temps de restitution pour rendre compte à nos mandants ?

Pour notre part, nous disons ça suffit ! Nous attendons dès maintenant des précisions de l'administration à ces sujets.

Il s'agit bien d'un mouvement complémentaire squelettique. Pour preuve, entre autres nous constatons un taux de satisfaction pour les prioritaires de seulement **17,39 %** dans la filière gestion publique et **10,64 %** dans la filière fiscale. En mai dernier, la DGFIP s'était autosatisfaite d'avoir atteint un taux de 85 %, nous en sommes loin aujourd'hui.

Concernant la promotion des Inspecteurs stagiaires de la promotion 2011/2012, bloquée depuis 1 an et demi, sur 269 demandes examinées, seules 47 ont obtenu satisfaction dont 8 rapprochements sur 73.

La déception des agents est vive.

Ce mouvement complémentaire n'est pas à la hauteur des attentes des agents.

Lors du dernier groupe de travail mutation, **F.O.-DGFIP** a demandé que les suites de la CAP d'aujourd'hui se tiennent après la CAP des IDIV (dont le projet a été reporté) et de l'« article 23 ». La DG a refusé d'accéder à notre demande. Cette décision bloque les mutations et va laisser vacants des postes libérés par des inspecteurs promus IDIV de Classe normale et des inspecteurs affectés au titre de l'article 23 sur des postes d'IDIV, pendant au moins 6 mois. C'est le choix de l'administration, pas le nôtre.

Nous vous demandons des explications sur ce refus.

Les problèmes, et les questions soulevés par notre organisation lors de la CAP du mouvement du 1^{er} septembre sont toujours d'actualités.

Nous constatons encore des gels de postes comptables de catégorie C4 à savoir **55 postes** ce qui préfigure de la disparition du réseau de proximité dans le cadre des restructurations des services que **F.O.-DGFIP** dénonce à tous les niveaux.

Ainsi, côté cour, le Directeur Général des Finances Publiques, afin de rassurer les personnels, proclame sa volonté de maintenir un réseau rural des trésoreries « modernisé ». Côté jardin, il demande à chacun de ses directeurs départementaux ou régionaux de lui rendre pour le 31 mars 2014 un schéma « d'adaptation » triennal du réseau des trésoreries.

- gel de postes SPF (Service de Publicité foncière)
- gel des postes d'huissiers, à savoir : **94 postes** répartis dans **35 DDFiP**

Au total, ce sont **24 postes en filière fiscale** et **149 dans la filière gestion publique** qui sont gelés.

Nous vous demandons de nous préciser le devenir de ces postes.

En ce qui concerne plus particulièrement les huissiers :

Nous vous rappelons que cette catégorie de personnel subit de plein fouet les réductions drastiques d'emplois, cette année des gels massifs ont été décidé par la centrale.

L'année dernière et lors de la CAP du dernier mouvement des inspecteurs, la délégation **F.O.-DGFIP** vous avait demandé la cartographie des emplois implantés concernant les postes d'huissiers. Rien, aucune réponse, Cette année le constat est net et sans appel. Ce sont 35 départements qui sont touchés par les gels d'emplois d'huissier ce qui a pour conséquence = **une limitation des possibilités de mutation de ces personnels sur ces emplois.**

Comme nous sommes obstinés, nous réitérons notre demande quant à la cartographie et à la pérennité de la mission.

Lors du GT mutations des 9, 21 et 22 octobre la délégation FO vous a demandé la communication des RAN, des postes C4 et SPF réactualisés, à ce jour notre demande est demeurée vaine et nous la réitérons.

F.O.-DGFIP défend, sans préalable ni exclusive, les revendications suivantes :

- l'arrêt de la MAP qui poursuit la logique de la RGPP,
- l'arrêt immédiat de la démarche stratégique à la DGFIP,
- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation des conditions de travail,
- le maintien de l'intégralité des missions et des moyens de la DGFIP,
- le maintien des statuts particuliers et de tous nos droits et garanties (régime indemnitaire),
- le refus des statuts interministériels,
- l'arrêt des réorganisations et des restructurations,
- l'existence d'un véritable réseau comptable de proximité,
- le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE.,
- un réel bilan contradictoire de la fusion,
- l'augmentation immédiate du point d'indice de 5 % et l'octroi de 44 points pour tous au titre du rattrapage,
- une revalorisation immédiate du régime indemnitaire,
- la création d'un 13^{ème} échelon pour les inspecteurs de la DGFIP.

Ces revendications s'inscrivent bien entendu dans celles de tous les salariés, de la fonction publique comme du secteur privé, (défense du code du travail et des conventions collectives de branche) confrontés depuis des années à une même politique d'austérité qui s'attaque à leurs salaires, leurs droits collectifs, leur emploi, leur statut et leurs conditions de travail.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP